

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 6 janvier 2009 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Messieurs Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, et Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-01-01

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 15 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET D'AJOURNEMENT DU 10 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2008

LÉGISLATIONS

4. SOUMISSIONS :

- 4.1) TRACTEUR
- 4.2) SOUFFLEUR À NEIGE

5. TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

6. LES ESSENCES DE LA HAUTE-BEAUCE : FACTURATION – VIDANGE DES EAUX USÉES

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. DEMANDE D'EXTENSION : DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 288, ROUTE DE SHENLEY OUEST

8. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

FINANCES

9. COMPTES DU MOIS

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. DEMANDE : CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX-SENTIERS

11. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE : HOCKEY MINEUR LA GUADELOUPE

12. ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-HONORÉ DE SHENLEY ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY – FONDS AGRIESPRIT 2008

INFORMATION

13. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

14. CORRESPONDANCE

15. AUTRES ITEMS

-
-
-
-

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE, DE LA

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET D'AJOURNEMENT DU
10 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 22 DÉCEMBRE 2008**

2009-01-02

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 2 décembre, de la séance extraordinaire et d'ajournement du 10 décembre 2008 ;

Considérant que Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. fait lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. SOUSSIONS :

4.1) TRACTEUR

Dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et des Régions, ce point est remis à la prochaine séance.

4.2) SOUFFLEUR À NEIGE

Dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et des Régions, ce point est remis à la prochaine séance.

5. TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE

2009-01-03

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

DE renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2009 ;

DE payer la contribution fixée à 2 682.67 \$;

D'accepter la tarification payée par l'utilisateur tel que décrite dans le dépliant faisant partie intégrante de la présente résolution ;

DE reconnaître Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

**6. LES ESSENCES DE LA HAUTE-BEAUCE :
FACTURATION – VIDANGE DES EAUX USÉES**

2009-01-04

Considérant que Les Essences de la Haute-Beauce (Monsieur Jacquelin Lachance) vidange annuellement leurs eaux usées dans le réseau d'égout de la municipalité pour traitement;

Considérant que la quantité d'eaux usées vidangées, en 2008,

représente de 750 gallons;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Champagne et résolu à l'unanimité d'établir le coût pour le traitement des eaux usées à 0.15 sous du gallon pour l'année 2008.

7. DEMANDE D'EXTENSION : DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 288, ROUTE DE SHENLEY OUEST

2009-01-05 **Considérant** que Monsieur Sébastien Mercier, acquéreur du 288, route de Shenley Ouest, demande à la municipalité de prolonger le délai pour la démolition des bâtiments sur ladite propriété;

Considérant que Monsieur Mercier doit, avant de procéder à la démolition des bâtiments, obtenir la reconnaissance de son droit acquis auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de Monsieur Sébastien Mercier, de modifier la résolution 2008-11-310 et de prolonger le délai pour la démolition des bâtiments jusqu'à l'obtention de la reconnaissance du droit acquis de la propriété située au 288, route de Shenley Ouest.

8. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

2009-01-06 Il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 82-2009 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

9. COMPTES DU MOIS

2009-01-07 Les comptes du mois de décembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2008 au montant de 77 325.11 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 15 394.36 \$, les comptes à payer représentent 35 891.72 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 26 039.03 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2009-01-07.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

10. DEMANDE : CLUB DE MOTONEIGISTES BEAUX-SENTIERS

2009-01-08 Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande du Club de motoneigistes Beaux-sentiers et d'aviser les employés municipaux :

- de déverser la neige transportée dans le fossé vis-à-vis du tronçon situé entre le Chalet des Érables et le coin de l'érablière de Monsieur André Quirion afin d'accélérer le processus de remplissage permettant à la surfaceuse d'entretenir un sentier hors de la voie publique;
- de réduire leur vitesse près dudit tronçon afin d'accumuler le plus de neige possible ;
- de laisser une certaine épaisseur de neige sur l'accotement pour faciliter le travail de la surfaceuse.

11. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE : HOCKEY MINEUR LA GUADELOUPE

2009-01-09 **Considérant** que le Hockey mineur de La Guadeloupe demande une contribution financière pour l'année 2008-2009 ;

Considérant que quatorze (12) jeunes joueurs proviennent de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'offrir gratuitement deux (2) heures de location de glace à l'Aréna de Saint-Honoré-de-Shenley pour des séances de pratique.

12. ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-HONORÉ DE SHENLEY ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY – FONDS AGRIESPRIT 2008

2009-01-10 **Considérant** que le Comité des Loisirs de Saint-Honoré de Shenley a présenté une demande de contribution dans le cadre du programme AgriEsprit de Financement Agricole Canada pour le projet d'achat d'un système de réfrigération et la rénovation du bâtiment de l'Aréna;

Considérant que ledit comité a reçu une réponse positive et un montant de 15 500\$ leur est octroyé ;

Considérant que pour obtenir cette contribution une entente doit être conclue entre le bénéficiaire (Comité des Loisirs de Saint-Honoré de

Shenley) et une municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de conclure une entente avec le Comité des Loisirs de Saint-Honoré de Shenley dans laquelle la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à :

- recevoir la contribution au nom du Comité des Loisirs de Saint-Honoré de Shenley ;
- contrôler les dépenses et veiller à ce que les fonds ne servent qu'à la réalisation du projet ;
- émettre le reçu officiel au nom de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

D'autoriser monsieur Herman Bolduc, maire ou monsieur Denis Champagne, maire suppléant, et madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à signer ladite entente. Cette résolution est conditionnelle à l'obtention de l'état des dépenses de la part du Comité des Loisirs de St-Honoré de Shenley.

13. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la séance régulière de la Régie Intermunicipale.

14. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de décembre 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

15. AUTRES ITEMS :

Aucun point n'est ajouté.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2009-01-11

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente séance. Il est 20h05.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.